



Problème avec une assurance

Par **Agla.75**, le **18/02/2023** à **20:15**

Bonjour, rn rn J'écris ce message pour un cas assez spécial. Mon père étant décédé en juin 2021, il avait souscrit à une assurance prévoyance. A ma majorité en août 2022, l'assurance m'a donc transmis un courrier pour mettre à jour mon dossier car j'ai été reconnue handicapé (trouble spectre autistique). rn En novembre 2022, un nouveau courrier m'a été envoyé me demandant de choisir en renvoyant ma réponse par mail entre une rente viagère trimestrielle ou un versement d'un capital unique. J'ai donc choisi le capital. Par mail ils ont confirmé avoir reçu tous les documents (RIB, pièce d'identité etc). rn Pendant plusieurs mois les choses ont traînées, nous avons essayé d'appeler leur service, tout d'abords ils n'avaient pas accès au dossier, qu'ils nous rappelleront d'ici 8 jours (aucun rappel) rn rn Enfin, on nous dis que le paiement sera versé la semaine suivante. rn Suite à ça, une occasion m'est venue, d'acheter une maison étant donné les réponses et l'arrivée de l'argent. rn L'agence immobilière me confirmant que le courrier était foie de justification des fonds. (N'étant pas la première fois qu'elle recevait ce genre de situation). rn rn Au bout de 2 semaine toujours aucun virement, nous reprenons donc contact avec l'assurance, qui cette fois nous dit que les capitaux n'existent pas, enfin que des phrases contradictoires. Ils nous disent d'attendre encore 8 jours. rn rn Cette semaine nous recevons un courrier me proposant un accompagnement suite au « capital perçu » qui n'est toujours pas arrivé. rn rn Un appel nous ai donné, nous annonçant que c'était une « erreur » et qu'il n'y aura pas de capital. rn Cependant nous n'avons jamais reçu depuis 3 mois aucun courrier ou mail nous indiquant que ceci est une erreur. rn rn Je me retrouve donc avec de grosses questions concernant cette erreur et je trouve ça bizarre également. rn Pensez vous qu'un recours est possible. rn rn De plus étant autiste, cela me met dans des états inimaginables. Cette situation me met en détresse. rn rn Merci d'avance de vos réponses.

Par **chaber**, le **19/02/2023** à **15:09**

bonjourrrndifficile de vous répondre sans connaître les clauses exactes du contrat que vous devriez relire